Yvan LACHAUD
Président

Nîmes, le 3 juin 2020

Objet : Information accompagnement des entreprises du Territoire

Réf : D2020-21457

Monsieur le maire,

La Région, en complément des mesures prises par l'Etat, a mis en place dès le mois de Mars un ensemble de dispositifs d'accompagnement des entreprises qui doivent faire face aux conséquences économiques de la crise du Covid-19.

Comme je vous l'indiquais le 18 mai dernier, lors de la conférence des maires, Nîmes métropole contribue de manière très significative à l'accompagnement des entreprises de son territoire en abondant les aides du **fonds de solidarité exceptionnel de la Région**, ce qui correspondra à un doublement de la subvention régionale dont bénéficiera l'entreprise.
Le budget affecté à cette mesure sera de 3 M€.

Il s'agit d'aides exceptionnelles pour les pertes d'exploitation des mois de mars et avril. Selon le mois concerné, l'activité, la taille et le taux de perte d'exploitation (20, 40, 50, ou 100%) les montants des aides sont différents. Aussi, face à cette complexité un numéro unique a été dédié à l'information des entreprises.

L'obtention de l'abondement de la subvention par Nîmes Métropole ne nécessite aucune démarche complémentaire de l'entreprise, notre collectivité et la Région ayant convenu d'un dépôt et d'une instruction uniques.

La démarche est donc l'appel au numéro unique 0 800 31 31 01, puis le dépôt du dossier sur le site dédié : https://hubentreprendre.laregion.fr/

Nîmes Métropole contribuera également**, à hauteur de 500 000€,** au fonds régional d'accompagnement des entreprises **en crise de trésorerie Covid-19**. Le dépôt de dossier unique se fera via le dispositif Région.

Sur ces deux procédures, les demandes entreprises sont instruites en continu à leur réception. La Région a validé formellement notre convention de partenariat lors de sa Commission permanente du 29 mai. Aussi, les paiements pourront ainsi intervenir dans les prochains jours et les aides s'appliqueront aux mois passés.

Enfin, afin **d'accompagner le redémarrage des entreprises du tourisme, y compris celles de la restauration, et de l'artisanat**, je vous propose que Nîmes Métropole contribue à hauteur de 3€ par habitant au futur dispositif Régional intitulé « L'Occal », destiné à financer la trésorerie et les travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil de la clientèle de ces entreprises. Une délibération vous est proposée en ce sens au prochain Conseil Communautaire.

Ces dispositifs Nîmes Métropole/Région sont complétés par le prêt garanti par l'Etat à 90%. Pour l'obtenir les entreprises doivent impérativement s'adresser à leurs banquiers
Nîmes métropole a par ailleurs développé trois initiatives propres :

- Subvention d'aide aux loyers aux entreprises hébergées dans nos pépinières et hôtels d'entreprises :

Afin de soutenir les entreprises en difficultés et de préserver les emplois de note territoire les TPE et PME hébergées au sein de notre patrimoine immobilier, qui en feront la demande, pourront recevoir une subvention équivalente à 50% de leurs loyers pour les mois de mars à octobre 2020, soit l'équivalent de 4 mois exonérés.

- Opération « Week end à Domicile »

Pour soutenir les prestataires du tourisme, OPENîmes Tourisme avec le concours financier de Nîmes Métropole propose un jeu concours jusqu'au 24 juin. Il consiste à offrir à 200 gagnants un Week end pour deux personnes comprenant nuitées, repas et activités dans un établissement de loisir du territoire. En offrant ces séjours à domicile, Nîmes Métropole s'engage aux côtés des hébergeurs, restaurateurs, viticulteurs pour relancer et soutenir l'économie touristique et pour répondre aux nouveaux enjeux d'un tourisme de proximité.

- Fédébons : pour relancer le commerce local

2 500 chèques cadeau d'une valeur de 20 € seront distribués aux particuliers par le biais d'un jeu concours pour booster la reprise d'activités des commerces locaux. Ces bons sont valables chez les commerçants du réseau fédébon sur l'ensemble de notre territoire.

Espérant vous avoir pleinement informé, je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement

Yvan LACHAUD

PJ : récapitulatif par aide

LA REGION OCCITANIE ET NIMES METROPOLE,

MAIN DANS LA MAIN !

Dans le cadre de la crise économique générée par le COVID-19, il est urgent d'envisager les conditions de redémarrage de nos entreprises. C'est la raison pour laquelle, Nîmes Métropole va signer avec la Région Occitanie plusieurs conventions de partenariat pour la mise en œuvre des dispositifs d'urgence au titre du soutien à l'économie.

Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie

Aide financière exceptionnelle

La Région Occitanie et Nîmes Métropole apportent un soutien supplémentaire à la relance économique pour donner suite à la crise sanitaire du COVID-19, avec le Fonds de solidarité Exceptionnel Occitanie pour les mois d'avril et mai (dépôt des dossiers avant le 30 juin). Cette aide est cumulable avec le Volet 1 Etat. **Nîmes Métropole abonde cette aide à hauteur de 3 M €.**

N° gratuit : 0 800 31 31 01

Objectifs

- Soutenir les entreprises dans leurs difficultés
- Anticiper la reprise économique

Bénéficiaires

- Structures de 0 à 50 salariés : TPE indépendantes, micro-entrepreneurs, indépendants, professions libérales
- Personne accompagnée par une couveuse ou une Coopérative d'Activité et d'Emploi et titulaire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)
- Tout statut (société ou entrepreneur individuel)
- Tout régime fiscal et social
- Tout secteur d'activité

Critères

- Structures immatriculées avant le 1er février 2020
- Chiffre d'affaires 2019 supérieur à 35 000 € (ou sur le dernier exercice clos) sauf pour les titulaires d'un contrat CAPE
- Entreprises n'ayant pas sollicité ou obtenu de Prêt de Garantie de l'Etat, ni bénéficié du volet 2 du Fonds de solidarité national, ni bénéficié du Fonds d'Action Sociale de l'URSSAF
- Perte de chiffre d'affaires de 40 à 50% entre mars 2019 vs mars 2020
- Perte de chiffre d'affaires de plus de 20 % entre avril 2019 vs avril 2020 et entre mai 2019 vs mai 2020

Aides différentes en mars, avril et mai 2020

Mars

- Indépendants ou 0 salarié : subvention Région 1 000 € + Nîmes métropole 1 000 €
- Entreprises de 1 à 10 salariés : subvention Région 1500 € + Nîmes métropole 1500 €

Avril/mai

- Indépendants ou 0 salarié : subvention Région 1 000 € + Nîmes métropole 1 000 €
- Entreprises de 1 à 10 salariés : subvention Région 2 000 € + Nîmes métropole 2 000 €
- Entreprises de 11 à 50 salariés : subvention Région 4 000 € + Nîmes métropole 4 000 €

Contrat Entreprises en Crise de Trésorerie Covid-19

La Région Occitanie et Nîmes Métropole apportent une Aide complémentaire et temporaire pour les entreprises en difficulté à partir de 10 salariés.

Nîmes Métropole abonde cette aide régionale à hauteur de 500 000 €.

N° gratuit : 0 800 31 31 01

Objectifs

- Soutenir les entreprises impactées par le Covid-19, ne bénéficiant pas de concours bancaire ou de dispositif public

Bénéficiaires

- Entreprises entre 10 et 5000 salariés
- Les associations sont éligibles au présent dispositif sous certaines conditions
- Sont exclues comme activités principales : les services financiers, les banques, les assurances, les professions libérales, les sociétés de commerce en B to C. Les secteurs agricoles & pêches feront l'objet de dispositifs spécifiques et sont donc exclus du présent dispositif.

Nature de l'aide

- Cette aide est constituée d'une avance remboursable correspondant au maximum à 50% des dépenses, avec un plafond d'avance remboursable à 300 000 €. Avance remboursable
- Un différé de deux années pourra être fait, puis s'ouvrira un plan de remboursement sur 6 années au maximum
- Dispositif applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Dépenses éligibles :

- Besoin en Fonds de Roulement économique et/ou masse salariale chargée :
    - avec une assiette minimale de 75 000 € HT
    - sur une durée de réalisation maximale de 6 mois, à partir de mars 2020

Critères

- avoir le siège ou un établissement sur le territoire Occitanie et produire sur le territoire.
- avoir un an d'existence et un premier bilan comptable
- ne pas en procédure collective mais en situation de crise de trésorerie suite à la pandémie COVID
- ne pas avoir accès aux financements bancaires ou insuffisamment ((les entreprises en plan de continuation sont éligibles quel que soit le niveau de leurs fonds propres)

Fonds L'OCCAL : Un pack pour la relance de l'activité touristique et commerciale de notre territoire

Le Fonds L'OCCAL, créé par la Région en partenariat avec Nîmes Métropole et les autres EPCI du territoire, le Département, et la Banque des territoires, Entrée en vigueur le 1er juin, ce Fonds sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020.

Nîmes Métropole propose d'abonder ce fonds à hauteur à hauteur de 3€/habitants, soit **774 000 €.**

N° gratuit : 0 800 31 31 01

Objectifs

- favoriser le redémarrage de l'activité en soutenant les investissements liés aux réassurances sanitaires des entreprises touristiques, de commerce et d'artisanat de proximité.

Bénéficiaires

- Pour le Tourisme : Personnes physiques et morales, Micro entreprises (*), TPE, PME touristiques : restauration et hôtellerie, péniches hôtels et assimilées, hôtellerie de plein air, villages et centres de vacances, hébergements collectifs, refuges, activités réceptives, gites et meublés classés tourisme et chambres d'hôtes labellisées, activités de loisirs, et lieux de visites à dimension touristique, activités évènementielles ...
    - Les activités d'agritourisme sont éligibles dans la mesure où elles sont exercées au sein d'une entreprise immatriculée dans le domaine du tourisme.
    - Associations touristiques et du tourisme social et solidaire
    - Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques d'intérêt local qui leur assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles.
- Pour le Commerce et artisanat de proximité :
    - Personnes physiques et morales, microentreprises et TPE
    - Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements de commerce et d'artisanat de proximité
    - Pour les sociétés de Taxis : forfait équipement de protection en plexiglas – séparation entre le conducteur et le passager - support fixe gel hydro-alcoolique...

Nature de l'aide

- Des avances remboursables d'aide à la trésorerie
- Des subventions d'investissement pour anticiper les demandes de réassurance des clients et financer des aménagements d'urgence.

Dépenses éligibles :

- Les projets financés devront être situés sur le territoire de la région Occitanie.
- Dépenses engagées entre le 14 mars et le 15 novembre 2020 sont éligibles.
- Equipements pour l'adaptation de l'accueil et des zones de paiement, pour permettre la distanciation physique entre les salariés et les clients, aménagement de plans de circulation sécurisés dans les établissements, adaptation des espaces collectifs et vestiaires, sanitaires dédiés au personnel, matériels de désinfection, valeur résiduelle restant à charge après autres financements...
- Taux d'aide 70 % maximum
    - Pour les commerces et artisans de proximité : aide plafonnée à 2 000€
    - Pour les structures touristiques : aide plafonnée à 20 000€
    - Plancher de subvention : 250€ (taxis forfait 150€)

Aides spécifiques à Nîmes Métropole

Subvention d'aide aux loyers aux entreprises hébergées sur le patrimoine agglo

La crise sanitaire sans précédent que nous venons de vivre a impacté considérablement l'activité des entreprises et leurs capacités à maintenir leur chiffre d'affaires.
Nîmes Métropole soucieuse de soutenir les entreprises en difficultés et de préserver les emplois de son territoire s'engage auprès des TPE, PME, ETI hébergées au-sein de son patrimoine immobilier, en leur octroyant **une subvention équivalente à 50% de leurs loyers** pour les mois de mars à octobre 2020, **soit l'équivalent de 4 mois exonérés.**

Opération « Week end à Domicile » : pour relancer le tourisme local

Pour soutenir les prestataires du tourisme, **OPENîmes Tourisme** avec le **concours financier de Nîmes Métropole** propose un jeu concours jusqu'au 24 juin. Il consiste à offrir à 200 gagnants un Week end pour deux personnes comprenant nuitées, repas et activités dans un établissement de loisir du territoire. En offrant ces séjours à domicile, Nîmes Métropole s'engage aux côtés des hébergeurs, restaurateurs, viticulteurs pour relancer et soutenir l'économie touristique et pour répondre aux nouveaux enjeux d'un tourisme de proximité.

Nîmes Métropole : 50 000 €.

Fédebons : pour relancer le commerce local

2 500 chèques cadeau d'une valeur de 20 € pour booster la reprise d'activités en faveur du commerce local. Jeux concours organisé par la collectivité permettant d'offrir aux particuliers des bons d'achat à utiliser chez les commerçants locaux de l'ensemble du territoire.

Nîmes métropole s'engage à hauteur de 50 000 €.